

Décision 19-DCC-15 du 29 janvier 2019

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Alsa France SAS et des actifs incorporels nécessaires à la fabrication et à la vente des produits alimentaires sous marques Alsa et Moench par le groupe Dr. Oetker

Posted on: 01 mars 2019 | Secteurs :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Dispositif(s)

Autorisation avec remèdes

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Groupe Dr. August Oetker
Alsa France

Suivi des remèdes

- Coordonnées du mandataire :
Finexsi - Christophe Lambert
Email : christophe.lambert@finexsi.com

Lire

le texte intégral de la décision

441.6 Ko

la lettre d'agrément mandataire de contrôle

38.61 Ko

les engagements

587.23 Ko

Le communiqué de presse